



**Intervention de Bruno CHAVANAT
Conseiller Municipal Groupe URC
Conseil Municipal du 8 juin 2009
Délibération n°75**

Cette délibération qui est proposée à notre vote permet la mise en place d'un plan de lutte contre les discriminations en partenariat avec l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (ACSE)

Beaucoup de collectivités se sont engagées dans cette démarche qui s'inscrit dans des politiques gouvernementales mises en place depuis plusieurs années et dans l'application de la politique de la ville initiée par Madame Amara. Il est bien que Rennes dont on connaît la longue histoire d'accueil formalise son engagement envers toute forme de discrimination.

Nous voterons donc cette délibération qui permet d'initier des actions vers différents publics ou acteurs : partenaires de l'emploi, Ville de Rennes en sa qualité d'employeur, le secteur associatif, les personnes victimes de discriminations.

La délibération souligne que le premier critère discriminant reste l'origine et que le principal domaine de discrimination concerne l'emploi. Or une discrimination reste une discrimination et ne se résume pas à celle liée à l'origine. A titre d'exemple un chiffre est important à noter, celui des discriminations liées au handicap et à la santé qui représentent 21% des plaintes au niveau national.

En ce qui concerne le volet emploi nous devons porter un focus particulier sur 3 publics, et malheureusement la crise économique risque de renforcer cette problématique, à savoir les salariés de plus de 50 ans, les femmes et les jeunes. Il serait important à notre sens que dans le paragraphe sur la sensibilisation des partenaires de la ville de Rennes soit ajoutée la notion de promotion de l'égalité à la lutte contre les discriminations. Je propose donc qu'un amendement soit apporté à ce paragraphe.

On voit bien qu'il serait dommageable et réducteur de focaliser nos actions sur la seule discrimination liée à l'origine même si elle reste très prégnante.

Autre élément à prendre en compte dans notre réflexion et nos actions : les publics reçus par la Halde ne sont pas forcément des populations exclues. Le volet information et sensibilisation des publics en exclusion via les associations ou les partenariats existants seront à renforcer comme le souligne la délibération.

Enfin la délibération ne comporte pas de volet évaluation aux différentes actions envisagées. Parce que ce domaine est une priorité et une responsabilité et à l'instar d'autres collectivités, est-il envisagé une collecte d'informations, un partage d'expériences au sein d'une instance telle qu'un observatoire local ou un comité consultatif ?

La Bretagne et Rennes ont la réputation, grâce notamment à un réseau associatif fort, d'accueillir mieux que d'autres territoires les populations étrangères mais semblent avoir du retard dans l'embauche de

jeunes étrangers dans des postes à responsabilités. Cela montre bien que la lutte contre les discriminations doit toujours être accompagnée de la promotion de la diversité et de l'égalité

